

## ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
POSTE :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées  
sauf restitution dans ce dernier cas.  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

## On s'abonne :

A PARIS,  
Chez M. HAVAS-LAPPIE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

21 Décembre 1875.

## ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance d'hier lundi.

La séance est ouverte à une heure, sous  
la présidence de M. le duc d'Audiffret-Pas-  
quier.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la  
nomination de deux sénateurs.

Il y est procédé.

Le scrutin est clos à trois heures et de-  
mie.

M. Naquet dépose une proposition d'am-  
nistie en son nom et au nom d'un certain  
nombre de ses collègues, MM. Bouchet,  
Ordinaire, Esquiros, Madier de Montjau.  
Il demande l'urgence.

Cette proposition est ainsi conçue :

« Art. 1<sup>er</sup>. Une amnistie pleine et entière  
est accordée à tous les auteurs de crimes et  
délits politiques, commis depuis le 4 Sep-  
tembre 1870.

« Art. 2. Les procès pour crimes et délits  
de droit commun, en connivence des crimes  
et délits politiques, seront révisés dans une  
période de six mois. »

L'orateur développe sa proposition au  
milieu des rumeurs et dit qu'il se passe en  
Calédonie des faits monstrueux, que les  
déportés sont victimes des plus odieux trai-  
tements.

Le président l'invite à plusieurs reprises  
à la modération.

M. Georges Périn, dit qu'il votera l'ur-  
gence, tout en reconnaissant que la propo-  
sition est inopportune, se présentant devant  
une Assemblée qui n'a jamais pu entendre  
parler d'amnistie avec calme.

Il expose l'espoir que, dans la prochaine  
Assemblée, cette question pourra être dis-  
cutée sérieusement et l'amnistie favorable-  
ment accueillie.

MM. de Pressensé et Lepère combattent  
successivement la proposition de M. Na-

quet. Le premier de ces orateurs la qualifie  
de manœuvre électorale. M. Lepère déclare  
que ses amis et lui s'abstiendront. M. Ma-  
dier de Montjau proteste contre l'accusation  
de réclame électorale portée contre les signa-  
taires de la protestation.

M. Langlois n'admet pas qu'on puisse vo-  
ter l'urgence, à cause de l'article 2 de la  
proposition qui est une violation des droits  
de la magistrature.

La question préalable est mise aux voix  
et adoptée. (La séance continue.)

## Bulletin politique.

LE SÉNAT.

Puisque l'Assemblée avait décrété un Sé-  
nat et s'était réservé de créer les soixante-  
quinze premiers sénateurs en les frappant  
de la perpétuité, il fallait bien les faire. C'est  
son excuse de les avoir faits. Elle ne savait  
pas à quoi elle s'engageait, quelle serait la  
manière ni la façon. L'œuvre a été labo-  
rieuse, elle n'est pas encore finie, mais elle  
paraît peu à la hauteur du dessein, et pour  
plusieurs elle est même tout-à-fait man-  
quée. Nous ne parlons pas seulement des  
candidats renvoyés et des électeurs qui les  
ont ébauchés sans avoir souvent le moindre  
gout à les achever : il y a des mécontents  
et des chagrinés même parmi les élus. De-  
puis huit ou dix jours, tel s'était levé simple  
député qui s'est couché presque penaud d'a-  
voir coiffé le bonnet de sénateur. L'Assem-  
blée tout entière, voyant son ouvrage, ne le  
trouve pas bon.

En vérité, l'Académie elle-même, parfois  
si large et jusque si inconvenante, fait pour-  
tant ses immortels avec plus de souci du  
qu'en dira-t-on.

Justement, s'étant trouvée en couches  
jeudi, elle a présenté M. Jules Simon dans  
le même moment qu'il sortait de l'urne aux  
sénateurs. Sénateur, M. Jules Simon fait  
faire la grimace ; académicien, il peut pas-  
ser. Auteur, professeur, discoureur, ne  
manquant peut-être pas de grammaire, per-

sonnage pour l'époque, c'est quelque chose  
et même quelqu'un. Il est élu correctement.  
Être quelque chose ou seulement quelqu'un  
suffit à l'état civil académique. On sait bien  
que tous les quarts de siècle ne fournissent  
pas leur complet de quarante machines à  
génie, rien que dans les lettres. Donc, rien  
à dire sur l'immortel Simon ; mais le même  
M. Simon, homme du peuple et homme  
d'Etat perpétuel ! Rumeurs.

Ainsi en est-il de presque tous les autres.  
Dans tous ces noms marqués pour le Sénat,  
il n'y a guère que celui de Changarnier qui  
n'ait pas été accompagné d'une rumeur  
désobligeante soit dans le public, soit même  
dans l'Assemblée. Voilà un sénateur ! Il a  
les services, le caractère, l'expérience, la  
gloire, l'assentiment général. Mais il de-  
vrait être l'exemple, et il est l'exception.  
On se demande, voyant quasi toute la  
compagnie, pourquoi il en est, et puisqu'il  
en est, pourquoi les autres en sont. A  
tant faire, il semble qu'un tel homme, *tant'-  
uomo*, disent les Italiens, devait être laissé à  
l'écart.

On penserait que le principal, l'unique  
titre requis par l'Assemblée fût de n'être rien,  
ni personne ni chose, ou d'avoir commis  
quelque méfait, mais sans sortir de la foule et  
par occasion. L'origine et la provenance de  
ses élus ne sont indiquées et indicables que  
par des parenthèses hiéroglyphiques : (g)  
gauche, (d) droite, et c'est tout. Qui est-ce ?  
Qu'a-t-il fait ? D'où sort-il ? Les érudits,  
c'est-à-dire les reporters, seuls peuvent ré-  
pondre, mais non à toutes les questions. Cet  
lui-ci est du Var ou de l'Ardèche, peut-être  
de l'Oise ; celui-ci est d, droite, ceux-là son-  
g, gauche. Quelle droite ? quelle gauche ? Le  
savent-ils très-bien eux-mêmes ? Ce qu'ils  
ont fait, on l'ignore généralement. Ils ont  
fait, sans le savoir peut-être, ce qu'il fallait  
surtout faire pour être sénateur : rien ; et  
ils ont douté de leur réélection. Ce qu'ils fe-  
ront, Dieu le sait, parce que Dieu sait tout.  
A présent, *papa*, allez jouer votre grand rôle  
et faites voir votre caractère et vos talents  
cachés par votre modestie. Vous êtes séna-  
teur à perpétuité.

Dans ce péle-mêle il y a des rencontres  
drôles. Mgr Dupanloup, voulant donner un  
exemple mémorable, était sorti de l'Acadé-  
mie, parce que M. Littré y était entré. Un  
jeu du suffrage universel ignorant les avait,  
peu de temps après, mis l'un et l'autre dans  
l'Assemblée nationale. L'Assemblée, à son  
tour, comme une autre académie, moins gé-  
néreuse et moins scrupuleuse, les secoue  
dans le même scrutin et les jette dans le mé-  
me sac : M. Littré, le premier, avec un petit  
surcroît de suffrages ; Mgr Dupanloup, le  
second, avec le strict nécessaire, et seule-  
ment parce que c'est lui. Pourquoi ce choix  
chiche et tardif ? Mystère.

En revanche, elle écarte M. de Belcastel.  
M. de Belcastel se fût laissé faire. Pourquoi  
M. de Belcastel, dont l'esprit et le caractère  
élevés ont en d'autres occasions recueilli  
tous les suffrages, ne les a-t-il plus ? Capri-  
ce. *Papa* Wallon reparait et l'emporte. Son  
échec était une de nos petites consolations.  
En somme, il y avait trois sénateurs dési-  
gnés par leur situation propre et par l'em-  
ploi : M. le général Changarnier, M. de Bel-  
castel, Mgr l'évêque d'Orléans. Des trois,  
l'un demeure. Si nous félicitons M. Changar-  
nier, M. de Belcastel trouvera bon que nous  
ne le plaignions pas.

Enfin, voilà le Sénat composé, du moins  
la maquette est sur pied. Si le pays l'achève  
comme on l'a commencé, ce sera, il faut le  
dire, un étrange mulot ; et si le vit et produit  
quelque chose qui vive, on pourra s'en éton-  
ner. De même que nos Assemblées passées,  
plus qu'aucune autre, ce sera un enfant de  
trente-six pères, et chacun de ses pères est  
lui-même un hybride. Toutes ces Assem-  
blées ont été stériles, filles de plusieurs es-  
prits très-divers qui ont su se mêler, jamais  
se fondre, et encore moins se perpétuer. La  
fécondité n'est pas donnée aux monstres. La  
nature est fidèle. Ces choses d'art faites  
comme un abus, par le même esprit qui fait  
les abus, se proposent en vain d'être des ar-  
rosoirs. Elles éclatent, détruisent, et aucune  
ne peut servir deux fois.

Nous savons bien que les inventeurs du  
Sénat et ceux des sénateurs s'étaient proposé

Une alouette chantait en l'air. Cela me fit sou-  
venir d'une chanson de mon enfance. Ma mère me  
l'avait apprise en me berçant sur ses genoux. Je  
cherchai à la redire ; j'essayai même à en chanter le  
refrain :

Monte, et chante au ciel ta prière ;  
Descends, et annonce à la terre le jour.

J'aurais voulu voir l'oiseau ; je levai les yeux, et  
je ne vis qu'un point noir très-haut. L'effort m'é-  
veilla tout à fait.

Où donc étais-je ? Dans une prairie, à demi ap-  
puyé contre un arbre. C'était étrange.

Pourquoi étais-je là ? pourquoi pas dans mon  
grenier, sur mon grabat ? Comment étais-je à cette  
heure matinale dehors, en pleine campagne ?

Misérable ! je commençai à entrevoir l'horrible  
vérité, à me souvenir.

Les derniers mots de mes compagnons me revin-  
rent à l'esprit :

— Va-t'en, brigand !

Et puis je revis les figures pâles des servantes ;  
j'entendis comme un écho de leurs cris :

— Georges est mort !

L'épouvante me saisit ; je voulus me lever. Im-  
possible ! Quel était donc l'obstacle ? J'essayai un  
nouveau mouvement. Non ! j'étais incapable de  
me dresser debout ; j'avais une jambe brisée.

Me regardant mieux, je vis que mes vêtements

étaient déchirés, que j'étais souillé de boue et de  
sang. J'eus horreur de moi.

Si j'avais pu me lever, je crois que j'aurais été  
chercher quelque part la mort. — Oui ! la mort,  
la mort, pensais-je ! Seule elle peut me délivrer ;  
je ne désire, je ne veux qu'elle.

Par une réaction subite, après quelques instants,  
je m'attendris sur moi-même et je pleurai comme  
un enfant.

La clarté du jour croissait rapidement ; je re-  
gardai plus attentivement autour de moi.

J'étais dans une prairie close en partie de haies  
vertes bien soigneusement taillées, en partie de  
fils de fer attachés à des poteaux placés à des dis-  
tances régulières ; mais, encore une fois, comment  
étais-je arrivé là ? Ce pré devait faire partie d'une  
grande propriété.

J'entrevois devant moi, à travers un petit bois  
de peu d'épaisseur, le coin d'un édifice : c'était  
sans doute un château.

Et ne pouvois-je remuer ! Combien de temps res-  
terais-je là ? et que dirait-on en m'y découvrant ?

Je souffrais de la rupture de ma jambe. Peu  
m'importait ; j'étais un meurtrier.

On me transporterait dans une prison ; on me  
condamnerait à la mort ou à la déportation. C'était  
juste.

Tout en faisant ces réflexions, j'entendais dis-  
tinctement tous les bruits du matin, le frissonne-

ment des feuillages sous le souffle qui venait du  
côté du soleil levant ; j'entendais les gazouillements  
dans le petit bois, un roulement de charrette sur la  
route.

Cette charrette passait de l'autre côté de la haie,  
très-près de moi.

Devant, près d'un cheval blanc, un jeune homme  
causait paisiblement avec une jeune fille qui le re-  
gardait en souriant. C'étaient peut-être un frère  
et une sœur, ou des fiancés. Ils paraissaient heu-  
reux.

Il y avait donc des gens heureux sur la terre !  
Pourquoi ne l'étais-je pas ? qu'avais-je fait au ciel  
ou plutôt qu'avais-je fait de moi-même ?

J'avais été pourtant bon autrefois ; j'aimais mon  
père, ma mère, mes frères !

Toutes ces idées se succédaient avec la rapidité  
d'un éclair.

La voiture portait quelques sacs : sur l'un d'eux  
était assise une vieille femme d'une figure respecta-  
ble ; ses yeux suivaient les jeunes gens d'un air sa-  
tisfait : elle me fit penser à ma mère.

Ma mère ! c'était à l'occasion d'une lettre d'elle  
que j'avais commis mon crime !

Je m'exaspérai : je faillis pousser un cri !

La voiture s'éloigna : on ne m'avait pas vu.

Une demi-heure, une heure, s'écoulèrent encore.

Plusieurs fois je tentai de me traîner ; je ne chan-  
geai pas même de place. Ma jambe pesait comme

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LES AVEUX DE MON AMI JOHN

(Suite.)

IV.

Il était nuit sombre ; il pleuvait : c'est tout ce que  
je me rappelle en songeant à cette affreuse nuit. Il  
m'a toujours été impossible de me rendre compte  
du chemin que j'avais suivi.

Probablement j'étais tombé bien des fois et  
j'avais erré à l'aventure ; dix ou douze heures s'é-  
coulaient sans que j'eusse la moindre conscience  
de mes actions.

Mais j'ai le sentiment le plus lucide du premier  
moment où ma raison s'éveilla, et où je retrouvai  
le sentiment de ma situation et de mon existence  
même.

J'ouvris les yeux, et tout d'abord j'éprouvai un  
doux bien-être, comme à la fin d'un évanouisse-  
ment.

Le jour commençait à naître ; le ciel blanchis-  
sait.

beaucoup d'autres choses, non pas semblables à celle qu'ils ont faite, ni semblables entre elles. Il y en a eu de bonnes et de plausibles. Mais la révolution est une enragée fabrique d'obus. Elle n'a cessé d'en fabriquer, elle en fait encore, elle en fera toujours, même lorsqu'elle voudrait n'en plus faire. Elle ne sait pas faire autre chose. Elle détruira tout, et ses œuvres seront des œuvres de destruction, jusqu'à ce qu'elle se soit détruite elle-même totalement. Le moment approche où elle en sera là, et cette machine du Sénat éclatera, détruira et se dissoudra comme les autres. C'est une pièce de l'atelier révolutionnaire, composée des mêmes ingrédients et faite à la révolutionnaire, encore que tous ses ouvriers croient et veulent n'être pas les fils et les serviteurs de la révolution.

Déjà tous sont punis d'y avoir mis la main. L'extrême droite et la droite, malgré les raisons qui les excusent, ont failli à des principes qui leur valaient mieux que toutes les habiletés, et qu'elles verront se retourner contre elles ou se trouver moins puissants dans leur main. Le centre droit est culbuté; il se remettra peut-être de la bulbuté, mais il s'en ressentira longtemps. La gauche triomphe, mais en faisant voir sa discipline, elle a fait voir mieux encore sa parfaite nullité. Les radicaux, qui ont tous les profits et tout l'honneur de la bataille, qui ont été tacticiens et qui ont paru désintéressés, sauront bientôt ce que l'on gagne par une tactique qui n'a point de munitions et par un désintéressement qui ne se propose pas d'être invincible. Quant au Sénat, on peut dire qu'en moyenne, jusqu'à présent, il s'appelle Picard, Crémieux et Wolowski. Que peut-on en tirer? Que peut-on espérer en bien ou en mal de MM. Picard, Crémieux et Wolowski? Ces messieurs ont oublié une chose dont tout le monde s'aperçoit: Ils sont morts à Sedan. En présence des radicaux vainqueurs, ils auront juste le temps d'être enterrés catholiques ou solidaires. Mais pour enterrés ils le seront. « Quel malheur, nous écrivait dernièrement de la province un homme de bien, patriote comme on ne l'est plus, quel malheur de tant aimer la France! »

Louis VEUILLOT.

## Nouvelles militaires.

On lit dans la *Patrie*:

Par suite de notre réorganisation militaire et de la nécessité de constituer des cadres, le nombre des élèves admis chaque année à l'Ecole de Saint-Cyr a dû être porté de 200 à 350 et même 400.

Bien que la moyenne des points obtenus par les jeunes gens reçus ne soit pas sensiblement modifiée, le ministre de la guerre a résolu de prendre une mesure qui facilite le recrutement: il s'agit de porter de 20 à 24 ans la limite d'âge pour l'admission à notre Ecole militaire.

Cette mesure n'offre pas de sérieux inconvénients; elle présente au contraire d'incontestables avantages. Outre qu'elle relè-

vera nécessairement le niveau des études, elle permettrait à une foule de candidats de se présenter aux examens.

Tel est l'avis des personnes compétentes, et nous ne doutons pas que le ministre de la guerre ne fasse bientôt pour Saint-Cyr, ce qui a été récemment fait pour l'Ecole polytechnique.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de la fusion qui vient d'avoir lieu entre la Compagnie des Charentes et celle de la Vendée; nous sommes heureux de pouvoir aujourd'hui faire connaître les appréciations de la Chambre consultative des arts et manufactures de Saumur, et les vœux émis par cette Chambre, à l'occasion de cet important traité. Ces appréciations sont nettement résumées dans la lettre ci-dessous, adressée par M. le Président de la Chambre consultative de notre ville à M. le Président de la Commission des chemins de fer à l'Assemblée nationale. Nous reproduisons également la réponse qui a été faite par l'honorable M. Taillefert, président de cette Commission.

« Saumur, le 12 décembre 1875.

« A M. le Président de la Commission des chemins de fer à l'Assemblée nationale, à Versailles.

« Monsieur le Président,

« La Chambre consultative des arts et manufactures de l'arrondissement de Saumur a appris avec le plus grand intérêt le contrat de fusion qui vient d'intervenir entre la Compagnie des Charentes et celle de la Vendée; mais ce n'est pas sans une vive émotion qu'elle a eu connaissance de projets qui tendraient à l'absorption des Compagnies des Charentes et de la Vendée par celle d'Orléans. La Chambre consultative de Saumur a toujours applaudi aux efforts que la Compagnie des Charentes n'a cessé de faire pour assurer son indépendance en cherchant à prolonger ses lignes ferrées jusqu'à celles des chemins de fer du Midi et de l'Ouest, indépendance qui lui permettra de donner une satisfaction complète aux intérêts de l'agriculture et du commerce par des prix de transports modérés. La Chambre pense que les heureux résultats qui viennent de couronner les efforts de la Compagnie des Charentes ne peuvent aujourd'hui aboutir à une fusion avec la Compagnie d'Orléans, fusion qui tendrait à placer aux mains de celle-ci le monopole des transports, si funeste aux intérêts de l'agriculture et du commerce, si contraire au sentiment public.

« La Chambre consultative s'est faite, Monsieur le Président, l'interprète de ce sentiment, et elle a, par une délibération en date du 11 de ce mois, émis le vœu que la Compagnie des Charentes puisse, sans entraves, poursuivre l'œuvre qu'elle a si vaillamment entreprise et qu'elle n'a cessé de mener à bien. La Chambre a repoussé, à l'unanimité,

toutes combinaisons qui tendraient à augmenter, entre les mains de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, le monopole des transports, si préjudiciable à la prospérité de l'agriculture et du commerce, qui se lie si étroitement aujourd'hui à celle de la nation.

« La Chambre consultative de l'arrondissement de Saumur a, Monsieur le Président, une entière confiance dans votre sollicitude pour tous les grands intérêts de notre pays, elle a foi en votre esprit de justice et de sagesse et elle vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'hommage de ses sentiments respectueux et les plus distingués.

« Le Président de la Chambre consultative des arts et manufactures,  
» LAMBERT-LESAGE. »

Lettre de M. le Président de la Commission des chemins de fer à l'Assemblée nationale.

« Versailles, le 14 décembre 1875.

« Monsieur le Président,

« La commission de l'Assemblée nationale chargée d'examiner le nouveau traité de concession passé entre M. le ministre des travaux publics et la Compagnie des chemins de fer des Charentes, sera saisie aujourd'hui de la lettre que vous m'avez adressée au nom de la Chambre consultative des arts et manufactures de Saumur.

« Si l'on n'est pas permis de vous faire connaître le résultat des délibérations de la commission que je préside, vous avez pu apprendre par les journaux que les commissaires choisis dans les bureaux pour l'examen de cette affaire si importante pour nos contrées sont en grande majorité favorables au projet de loi.

« Cependant, quelques incidents ont retardé notre travail, et je crains que, malgré toute notre diligence, nous ne puissions pas faire sanctionner le traité de concession par un vote de l'Assemblée avant sa séparation.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

« Le Président de la commission relative aux concessions faites aux Charentes,  
» A. TAILLEFERT,  
» Député des Deux-Sèvres. »

Malgré la sage discrétion que l'honorable M. Taillefert met dans sa réponse à M. le Président de la Chambre consultative de notre ville, nous voyons avec plaisir que la grande majorité de la Commission qu'il préside est favorable au projet de loi qui a pour but de faire sanctionner par l'Assemblée nationale le traité intervenu entre la Compagnie des Charentes et celle de la Vendée. Nous appelons de tous nos vœux cette sanction, si importante pour nos contrées, ainsi que le déclare lui-même l'honorable député des Deux-Sèvres.

D'après le tableau présenté samedi à l'Assemblée, voici, pour le département de Maine-et-Loire, la division de nos deux circonscriptions électorales qui comprennent plus de 400,000 habitants :

Arrondissement d'Angers. — 2 députés.  
1<sup>re</sup> circonscription. — Angers (sud-est), Chalonnes-sur-Loire, les Ponts-de-Cé, Thouarcé. — 22,540 électeurs.  
2<sup>e</sup> circonscription. — Angers (nord-est), Angers (nord-ouest), Tiercé, le Louroux-Béconnais, Saint-Georges-sur-Loire. — 23,642 électeurs.  
Cholet. — 2 députés.  
1<sup>re</sup> circonscription. — Chemillé, Cholet, Montfaucon. — 17,038 électeurs.  
2<sup>e</sup> circonscription. — Champtoceaux, Beaupréau, Montrevault, Saint-Florent-le-Vieil. — 19,316 électeurs.

Le bruit des urnes où se décide le sort des sénateurs inamovibles a empêché le public de s'arrêter, l'autre semaine, au vote d'une loi que près de 300,000 propriétaires vigneronnes ont accueilli par des vivats en vidant les meilleurs flacons de leurs caves. Il s'agit de l'abolition de la fameuse loi de 1872, qui soumettait à l'exercice, c'est-à-dire à la visite des agents de l'administration, tous les propriétaires, grands et petits, à qui il prenait la fantaisie de transformer leurs récoltes de vins en alcool, ou même de distiller le marc, c'est-à-dire le résidu de leur vendange. Ces vigneronnes, dits bouilleurs de cru, avaient renoncé, pour la plupart, à distiller leurs récoltes.

En effet, l'administration tenait sous les scellés les plus modestes alambics, et ce n'est qu'après déclaration en règle que ces scellés étaient levés, et que l'on pouvait allumer le feu, mesure vexatoire vraiment intolérable. Les tout petits vigneronnes avaient pris le parti de jeter leur marc de raisin, au lieu de le distiller, ce qui se traduisait par une perte considérable dans la production générale. Le Trésor, dit-on, y perdra quelque chose; mais on y gagnera la suppression d'un système de fiscalité vexatoire.  
(*Espérance du peuple.*)

### AVIS ADMINISTRATIF.

La nommée MARGUERITE LEBEAU est invitée à passer au secrétariat de la Mairie, pour y prendre une pièce qui la concerne.

### THEATRE DE SAUMUR.

La représentation de lundi prochain, 27 décembre, se composera de *Jean de Paris*, du *Cholet* et d'un vaudeville du répertoire.  
*Jean de Paris*, opéra-comique en 2 actes, est l'une des pièces qui viennent d'être jouées à Angers à l'occasion du centième anniversaire de la naissance de Boieldieu.

On lit dans le *Patriote*:

« Beaucoup de journaux ont répété, d'après une correspondance du *Droit*, que Marguerite Bellanger, la favorite de Napoléon III, était de la famille de Roch le bourreau et fille de Heindreich, autre bourreau. Le *Droit* avait tort d'attribuer cette sanglante généalogie à la célèbre courtisane, dont les augustes relations ont été révélées par la publication des papiers des Tuileries.

un poids énorme et me retenait près de l'arbre.

Enfin, une femme d'âge moyen vint à sortir du bois et m'aperçut; elle leva les bras, se retourna et s'enfuit en courant.

— Bien! dis-je; elle va chercher les gens qui m'arrêteront.

Je tins mes regards fixés sur le bois. Bientôt un vieillard apparut, conduit par la femme, qui n'osa pas dépasser les arbres.

Ce vieillard avait la mise d'un serviteur, d'une espèce d'intendant. Il s'avança vers moi lentement, et quand il fut à vingt pas environ, il me dit:

— Qui êtes-vous? que faites-vous ici? comment êtes-vous entré dans cette prairie? Vous avez brisé en quelque endroit la barrière? Voyons, répondez, levez-vous!

— Je ne puis me lever, dis-je faiblement; j'ai une jambe cassée.

Il s'approcha un peu plus. Sa figure devint plus sévère et plus sombre:

— Vos habits sont déchirés, vous êtes tout ensanglanté. Êtes-vous un voleur, un assassin? Dites la vérité.

— Je ne suis pas un voleur; je me suis querellé et battu avec un de mes camarades; je suis ouvrier charpentier. Faites de moi ce qu'il vous plaira.

Le vieillard murmura quelques mots, s'approcha tout à fait, regarda de près ma jambe, mon visage, arrêta ses yeux sur mes yeux, comme pour y lire

au fond de ma pensée.

— Remuez un peu, me dit-il.

— Je veux bien vous obéir, répondis-je; mais je vous assure que cela m'est impossible.

Et, en effet, je fis un nouvel effort inutile.

— Hum! murmura le vieillard.

Et il s'éloigna.

Je me sentis plus calme; je regardai mon sort comme décidé. Je crois que, lors même qu'en ce moment j'aurais eu assez de force pour me lever et pour marcher, je n'aurais pas fui.

J'étais tout résigné à subir mon sort, quel qu'il fût.

Un quart d'heure après, je vis revenir le vieillard suivi de deux forts valets de ferme qui portaient un brancard.

Sans échanger une seule parole avec moi, ils me soulevèrent, me couchèrent sur une couverture, me transportèrent, à travers le petit bois, vers la maison, et me déposèrent sur un lit, dans une petite pièce du rez-de-chaussée.

— Je vais prendre les ordres de mon maître, me dit l'honnête vieillard.

Il ne tarda pas à reparaitre avec un personnage aussi âgé que lui, mais mieux vêtu et de traits plus doux et plus distingués: c'était le propriétaire, le maître lui-même.

Mais je le pris d'abord pour quelque médecin du voisinage, parce que son premier soin fut d'exami-

ner ma blessure, de se faire apporter tout ce qui était nécessaire pour la laver et la panser, et qu'il me parut avoir toute l'adresse d'un homme du métier.

Ce travail achevé, il sortit.

Le vieillard le suivit.

Quelques minutes après, on m'apporta une boisson chaude qui, heureusement, n'avait le goût ni de la bière, ni du gin ou du vin: je n'aurais pas pu en approcher mes lèvres.

On dit qu'aux États-Unis, pour guérir de leur vice les ivrognes on les enferme dans les hôpitaux, où l'on ne laisse à leur portée, pendant les premières semaines, que des cruches de vin ou d'alcool: c'est, dit-on, le meilleur moyen de leur en inspirer le dégoût. D'après ce que j'éprouvais moi-même à la seule pensée du gin, ce doit être vrai.

On me laissa seul. Je me sentis plus faible que lorsque j'étais sur l'herbe. Je tombai peut-être en syncope ou dans un lourd sommeil.

Quand je me réveillai, je vis, par les rayons du soleil qui venaient obliquement sur mon lit, que le soir approchait.

Un jeune garçon était assis près de la fenêtre; il lisait.

Je n'osais pas lui adresser la parole.

J'aurais voulu savoir cependant dans quel endroit j'étais, et quel était le maître de la maison.

Étais-je près de Douvres? Avait-on averti la jus-

stice? Serais-je bientôt interrogé et emprisonné?

Il était naturel que toutes ces questions me vinsent à l'esprit; et cependant je redoutais d'apprendre ce qu'il m'importait de savoir.

Je fermai les yeux et je cherchai à ne pas penser. Je sommeillai encore.

Un bruit de voix me fit tressaillir. Les deux vieillards, accompagnés d'un troisième personnage, reparurent.

Pour cette fois, pensai-je, c'est le magistrat. Non; je compris bientôt que c'était vraiment un chirurgien.

Il serait sans intérêt pour vous de m'entendre raconter comment, après cette visite et plusieurs autres, on me fit subir une opération qui, grâce à Dieu, réussit parfaitement.

Je passe sur les détails de tous ces premiers temps.

Je me sentais reconnaissant du fond de mon cœur. J'étais chez de bien bonnes gens. Il me paraissait évident qu'ils avaient voulu me guérir avant de me livrer à la justice.

(La suite au prochain numéro.)

correspondant du *Droit* reconnaît, dit son erreur : il avait confondu une jeune Marie Bellanger avec la Marguerite dont il est question.

La vérité est que le département de Maine-et-Loire a été le berceau de cette nébuleuse illustration, qu'il abrite actuellement encore dans une de ses campagnes.

Le département du Var aurait donc tort de nous disputer cet honneur.

Le *Patriote* a raison. Marguerite Bellanger, née dans la commune de Saint-Lambert-des-Levés, près Saumur, est la fille d'humbles cultivateurs. Elle habite actuellement, croyons-nous, un château des environs de Tours; ces dernières années, elle a été vue souvent, soit à Saumur, soit à sa petite maison de campagne située à peu de distance du Chapeau, près la route de Villebernier.

#### LE FROID DE 1875-76.

Comment et quand se produit le froid ?

Telle est la question que nous étudions depuis un grand nombre d'années.

Nous croyons devoir publier le résultat de nos recherches, afin qu'on puisse vérifier l'exactitude des données exposées ci-après :

I. — Lorsqu'on aura acquis la certitude que ces données sont réellement exactes, nous compléterons cette étude.

Pour que le rayonnement nocturne ou le froid puisse se manifester, il est absolument nécessaire que le temps soit clair et l'air à peu près calme.

II. — Cet état atmosphérique se produit sur une région, lorsque le courant polaire, — froid et sec, — règne faiblement à une certaine distance du sol, tandis que le courant équatorial, tiède, imprégné de vapeur d'eau et plus ou moins électrique, — se maintient sur une autre contrée.

Si ces deux courants se trouvaient rapprochés, ils réagiraient l'un sur l'autre; alors le temps serait drumeux, couvert, pluvieux ou neigeux, suivant la place occupée par chaque courant.

Tous les phénomènes météorologiques dépendent de la position respective du courant équatorial et du courant polaire.

La science de la météorologie peut se résumer dans cette donnée fondamentale.

Comme on le voit, la nature produit les effets les plus variés, avec les moyens les plus simples.

III. — En comparant, pendant une longue série d'années, les bulletins météorologiques de l'Observatoire de Paris avec les éléments astronomiques, nous avons pu déduire les principes suivants :

1° La situation de l'atmosphère terrestre, ou, en d'autres termes, la marche des courants aériens est subordonnée à la position qu'occupent, par rapport à la terre, les corps célestes qui forment notre système solaire.

2° Pendant l'automne et l'hiver, le courant polaire règne faiblement sur la France, à une certaine distance du sol, et le courant équatorial sur une autre région, lorsque le soleil et la plupart des planètes se trouvent dans l'hémisphère austral, avec une déclinaison relativement forte.

Toutefois, le mouvement de déclinaison de notre satellite modifie cet état de choses.

3° Le rayonnement nocturne se manifeste ordinairement avec les forces décroissantes et la résultante faible, ce qui a lieu quand la distance et la déclinaison des astres augmentent, surtout quand, à la distance maximum de la lune, l'apogée coïncide avec la déclinaison extrême : les lunestices. Enfin, quand les points astronomiques sont peu multipliés et se trouvent isolés.

Les gelées ont lieu principalement avec la déclinaison descendante de la lune, notamment quand cette déclinaison est forte.

4° Le rayonnement nocturne se produit tout particulièrement pendant les nuits lunaires, période durant laquelle notre satellite passe au-dessus de l'horizon, la nuit, et ne se couche qu'après le lever du soleil, ce qui arrive pendant les deux dernières phases de la lune à peu près.

5° Le froid sévit avec intensité, lorsque les diverses conditions astronomiques énumérées ci-dessus se présentent en même temps. Tout concourt alors pour favoriser la production du rayonnement nocturne.

6° Nous ferons observer toutefois que les points astronomiques provoquent des perturbations qui suspendent le rayonnement. Ce n'est donc qu'avec les accalmies, qui surviennent avant ou après ces perturbations, que le froid peut se manifester.

7° En résumé, les gelées se produisent ordinairement pendant les éclaircies qui ont lieu, soit avec les nuits lunaires, soit avec les forces décroissantes, avec la résultante faible, principalement avec la dé-

clinaison descendante de la lune et particulièrement vers les lunestices et vers l'apogée.

La plupart des conditions que nous venons de faire connaître se trouveront réunies assez fréquemment en décembre, janvier et février; par suite, l'hiver sera assez rigoureux. Avis aux patineurs !

D'après les données qui précèdent, le froid se manifestera principalement avec les éclaircies qui surviendront pendant les périodes suivantes :

Décembre. — Du 15 au 19, quelques gelées moyennes; du 20 au 23, froid vif assez persistant, neige abondante. (Nuits lunaires, forces décroissantes, résultante faible, conditions réunies). L'intensité du rayonnement se produira particulièrement dans le voisinage de l'apogée et des lunestices, puis après les nœuds, c'est-à-dire vers les 20, 26.

Janvier. — Du 1<sup>er</sup> au 12, période assez accidentée, avec gelées intermittentes assez vives, neige; du 13 au 16, quelques gelées moyennes; du 17 au 25, froid assez vif, assez persistant (conditions réunies); du 26 au 31, quelques gelées modérées. Intensité relative du rayonnement vers le 1, 4, 8, 11, 17, 22.

Février. — Du 6 au 20, gelées intermittentes modérées, quelques-unes relativement assez vives vers les 5, 9, 12, 15, 18. Neige vers le 6 et le 12.

Mars. — La résultante des forces étant presque toujours forte et les points groupés, ce mois sera très-accidenté; par suite, le rayonnement nocturne ne se produira que rarement çà et là et avec peu d'intensité vers les 7, 10, 17, 23, 30.

Nous soumettons ces données à l'examen des météorologistes, nos collègues, et nous les prions de vouloir bien en vérifier l'exactitude avec les *Bulletins météorologiques* de l'Observatoire de Paris, seul mode de contrôle réellement sérieux, car nos pronostics s'appliquent à l'ensemble de la France et non à telle ou telle région, chose qu'on ne doit pas perdre de vue.

Périgueux, 20 novembre 1875.

NICK (L. D'A...)

#### Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 19 décembre 1875.

Versements de 58 déposants (9 nouveaux), 7,842 fr. » c.

Remboursements, 8,505 fr. 74 c.

#### Faits divers.

##### AFFAIRE MARAMBAT.

M. Marambat, ce père qui, au mois d'août dernier, frappa d'un couteau le séducteur de sa fille, un jeune commis en nouveautés, Henri Robert, comparait hier devant la cour d'assises. Les débats n'ont relevé aucun fait nouveau. La déposition du séducteur a excité une assez vive curiosité dans l'auditoire et quelques murmures, quand il a déclaré que M<sup>lle</sup> Marambat avait eu plusieurs amants, et qu'il ne croyait pas être le père de son enfant.

Le verdict du jury a été tel qu'on le prévoyait. Il s'est traduit par un acquittement.

\*\*\*

##### LE SOMMEIL DES FLEURS.

Nous trouvons dans le *Boston Investigator* une curieuse étude sur le sommeil et l'odeur des fleurs :

« Chacun a remarqué que, même par le beau temps, les fleurs se ferment à des heures particulières. Cette habitude de dormir est vraiment très-curieuse. Pourquoi les fleurs se reposent-elles ? Pour les animaux, nous comprenons le sommeil; ils sont fatigués et ont besoin de repos. Mais les fleurs !

» Pourquoi certaines d'entre elles et pas toutes ? En outre, les différentes fleurs dorment à des heures différentes. La *marginelle* s'ouvre au soleil levant et se ferme quand il se couche. De là, son nom anglais, *Daisy*, de *Day*, jour, et *eye*, œil.

» Le pissenlit s'ouvre à 7 heures et se ferme à 5; l'*arénaria* est ouverte de 9 à 3; l'*hieracium pilosella* s'ouvre, dit-on, à 8, et se ferme à 2; la *pimpinelle écarlate* (*Anagallis arvensis*) s'éveille à 7 et s'endort après 2; tandis que le *Trogos pogon pratensis* s'ouvre vers 4 heures du matin pour se fermer juste à midi, d'où son nom anglais *John-go-to-noon* (Jean qui se couche à midi).

» Les ouvriers des champs, dans quelques contrées, règlent l'heure de leur dîner sur cette fleur. D'autres fleurs, par contre, s'ouvrent dans la soirée. Maintenant, il est évident que les fleurs qui sont fécondées par l'entremise des insectes de nuit ne tire-

raient aucun avantage d'être ouvertes pendant le jour.

» D'un autre côté, celles qui sont fertilisées par les abeilles ne gagneraient rien à rester ouvertes pendant la nuit; bien plus, ce sera pour elles un désavantage, parce que cela les exposerait à être dépouillées de leur miel et de leur pollen par des insectes incapables de les féconder. Je pense donc que le sommeil des fleurs se rapporte aux habitudes des insectes.

» L'orateur fait observer, en outre, pour soutenir cette théorie, que certaines fleurs sauvages ne reposent jamais; que certaines fleurs qui attirent les insectes par l'odeur, émettent leurs parfums à des heures particulières. Le *Vespris natronalis* et le *Lychnis vespertina*, qui émettent leurs odeurs dans la soirée, et l'*Orchis bifolia*, sont surtout odorantes la nuit.

#### Dernières Nouvelles.

Voici quelles étaient, hier, les listes pour la nomination des deux sénateurs restant à élire :

Liste de gauche : MM. de Janzé, de Maleville;

Liste du centre droit : MM. de Montaignac, Decazes;

Liste de droite : MM. Raudot, de Montaignac;

Liste extrême gauche : M. Peyrat.

Plusieurs membres du centre gauche auraient voulu porter M. le duc Decazes, mais le parti de M. Thiers s'y est énergiquement opposé.

On parle toujours de la retraite de MM. Dufaure et Léon Say; le parti de M. Buffet y tiendrait.

On a sondé M. Buffet sur l'attitude qu'il garderait et pour savoir s'il se retirerait devant telle ou telle situation; le vice-président du conseil n'a pas affirmé qu'il se retirerait, mais, tout en laissant deviner qu'il resterait à son poste, il a fait entendre qu'à un moment donné il pourrait se retirer.

Le centre droit surtout se préoccupe de la situation et de l'impression qu'elle produit sur le maréchal. Le centre droit croit savoir que le maréchal gardera le pouvoir jusqu'à la dernière extrémité, et qu'il ne se retirera que si les événements lui créaient une situation incompatible avec ses sentiments conservateurs et son honneur.

On s'attend, aujourd'hui, à une déclaration vigoureuse du gouvernement; le conseil des ministres, qui s'est réuni, en a arrêté, dit-on, les termes.

Pour les articles non signés : P. GODET.

#### Bulletin Financier.

Paris, 20 décembre.

Marché très-ferme et assez animé; les rentes ont été particulièrement bien tenues et elles ont encore gagné quelque chose. Le 5 0/0, qui faisait samedi 104,40, a été coté aujourd'hui 104,45, et beaucoup d'affaires ont été traitées à ce cours.

Le 3 0/0 a également gagné 5 centimes, et il était assez demandé en clôture à 65,82 1/2.

Le Turc est à 24,05. Comme l'annonce une dépêche adressée d'Odessa au *Times*, il est probable que le coupon de janvier sera payé, mais, d'après la teneur même de cette dépêche, qui parle des exactions effrayantes auxquelles il a fallu recourir pour réunir la somme nécessaire à ce paiement, nous croyons qu'il sera difficile à la Porte de trouver de quoi payer le coupon suivant, et nous ne pouvons que recommander à nos lecteurs de ne pas trop faire fonds sur la hausse passagère qui se produira en janvier.

Hausse de 30 cent. sur l'Italien, qui a fermé aujourd'hui à 73,30.

La Banque de Paris fait 4405, et la Banque ottomane 457,50.

Le Pérou continue à baisser; on l'offrait aujourd'hui à 32.

Les Autrichiens sont en hausse de 4,25, à 660.

Les Actions lombardes font 245 et les Obligations 240.

Extérieure espagnole, 48 1/16; Intérieure, 46.

#### État civil de la ville de Saumur

Du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 1875.

##### NAISSANCES.

Le 2. — Julien Roi, rue du Pressoir-Saint-Antoine. — Maurice Lequeux, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 3. — Georges-Léon Simon, rue de l'Hôtel-Dieu. — François d'Haranguier de Quincerot, rue des Paiens.

Le 7. — Marie-Louise Jamet, rue Dacier.

Le 8. — Marie-Emilie Carrel, Grand'rue. — Ferdinand Pelet, rue Notre-Dame. — Marie-Louise Gréau, rue Nationale. — Georges-Aimé Bourreau, quai de Limoges. — Eugène-Clément-Aimé Pajaud, rue des Boires.

Le 9. — Marcel-Raoul-Edmond Luard, rue Nationale.

Le 10. — Marie-Léonie Trouvé, rue de Rouen. — Pauline-Augustine Pironneau, rue Dacier.

Le 12. — Maurice Chevré, rue du Champ-de-Foire. — Eugénie-Alexandrine Davy, rue de la Visitation.

Le 14. — Marie-Narcisse Latreille, rue de la Tonnelle.

Le 15. — Maximilien-Jean Durand, rue de Nantilly.

Le 16. — Angèle-Elise Bal, rue de la Tonnelle.

Le 17. — Léon-Marie Lamy, rue de la Maremaillet. — Louis Coinsin, route de Varrains.

Le 18. — Cécile-Françoise Billy, rue des Moulins.

Le 24. — Alphonsine Chupin, rue Neuve-du-Champ-de-Foire.

Le 25. — Marie-Mathilde Lenoble, au Petit-Puy. — Joseph Vanverne, rue Saint-Nicolas.

Le 26. — Jean-Baptiste-Athanase Choisy, rue Brault. — Eugène-Joseph Habert, Grand'rue.

Le 27. — Marie-Augustine Gangneux, rue de Fenet.

Le 28. — Arthur-Louis-Joseph Renaud, rue Duplessis-Mornay.

#### C<sup>IE</sup> G<sup>LE</sup> FRANÇAISE DE TRAMWAYS

Société anonyme au capital de 10,200,000 francs divisé en 20,400 actions de 500 libérées de 250 francs

Siège social à Paris, 34, rue de Provence.

CONCESSIONS : En exploitation, LE HAVRE, NANCY En exploitation prochaine, MARSEILLE Réseaux concédés, sauf les décrets d'utilité publique, TOURS, ORLÉANS.

LONGUEUR TOTALE DES VOIES : 65 KILOMÈTRES.

##### ÉMISSION

de 20,000 Obligations de 500 francs 6 0/0

Rapportant 30 francs

et remboursables au pair en 53 ans par tirages semestriels, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1877.

PRIX D'ÉMISSION : 452 FR. 50

(Jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1876).

PAYABLES COMME SUIV.

50 Fr. en souscrivant.  
100 à la répartition.  
100 le 5 février 1876.  
100 le 5 mars 1876.  
102 50 le 5 avril 1876.

452 50 (faculté d'anticipation à 5 0/0).

Les titres libérés à la répartition ressortiront à 450 francs et rapporteront ainsi, sans compter la prime d'amortissement, près de 6 3/4 0/0.

Il sera dû 6 0/0 sur les versements en retard, sans préjudice du droit de la Compagnie de faire vendre les titres à la Bourse, après mise en demeure dans le *Journal officiel*.

L'admission à la cote de Paris est demandée.

Aucune autre émission d'obligations n'aura lieu pour le réseau actuel.

En prenant pour base les produits nets des deux réseaux déjà en exploitation, le rendement total atteindrait, dès le début, le double de la somme nécessaire au service des intérêts et de l'amortissement des 20,000 obligations mises en souscription.

L'amortissement des obligations est basé sur la durée des concessions.

##### LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Le Jeudi 23 Décembre 1875

A PARIS : A la Société générale de Crédit industriel et commercial, 72, rue de la Victoire, et dans ses bureaux de quartier; Et à la Banque française et italienne, 34, rue de Provence.

A MARSEILLE : A la Société marseillaise de Crédit industriel et Commercial et de Dépôts, 74, rue de Paradis.

AU HAVRE : Au Crédit Havrais.

A NANCY : Chez M. IMHAUS, Trésorier-Payeur général.

On peut souscrire dès à présent par lettre.

La répartition se fera proportionnellement.

**LES PLUS GRAND SUCCÈS DU PIANO**

**ŒUVRES NOUVELLES DE JULES KLEIN.**

CERISES POMPADOUR, FRAISES AU CHAMPAGNE, PATTE DE VELOURS, LÈVRES DE FEU, PAZZA D'AMORE, CUIR DE RUSSIE, valse.  
RADIS ROSES ? mazurka.  
FRANCE ADORÉE ! Marche française.  
CŒUR D'ARTICHAUT, PEAU DE SATIN, polkas.

Transcriptions brillantes à 4 mains par **RENAUD DE VILBAC** :

Cerises Pompadour, valse, Radis Roses ? mazurka.  
JULES KLEIN-QUADRILLE, composé par Deransart, chef d'orchestre de Valentino, sur les œuvres populaires du célèbre compositeur. (Le même quadrille transcrit à 4 mains par **RENAUD DE VILBAC**.)  
Valse chantées : Fraises au Champagne et Pazza d'Amore.

Méodies célèbres de Jules Klein :  
**Rayons Perdus, Soupir et Baiser.**  
On reçoit franco les ŒUVRES DE JULES KLEIN, en envoyant pour chacune 2 fr. 50 c. en timbres-poste (à 4 mains : 3 fr. ; 1 fr. 70 c. pour les Mélo-dies ; 3 fr. pour le Portrait de Jules Klein, et 2 fr. pour le quadrille), à **COLOMBIER**, éditeur, rue Vivienne, 6, à PARIS, qui vient de publier le chef-d'œuvre de Renaud de Vilbac : **CATIMINI**, valse brillante de Salon. (Prix : 2 fr. 50 c.) En vente dans tous les magasins de musique.

**LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.**  
publie chaque quinzaine les modèles les plus nouveaux de robes, manteaux, polonaises, costumes d'enfants, chapeaux, coiffures, lingerie, ouvrages de dames, tricots, guipures, tapisseries, crochets, etc., avec 12 feuilles de patrons en grandeur naturelle.  
Six mois : 4 fr. 50. — Un an : 8 fr.

**LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.**

publie en outre, dans chaque livraison, une belle gravure de mode colorée ; avec les modes colorées et les patrons en grandeur naturelle.  
Six mois : 6 fr. 50. — Un an : 12 fr.

**LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.**  
publie une édition complète donnant, par an, 36 belles gravures colorées, 12 feuilles de travaux et 48 grands patrons tout découpés en grandeur naturelle.  
Trois mois : 6 fr. — Six mois : 11 fr. — Un an : 20 fr.  
5, rue des Filles-Saint-Thomas (place de la Bourse), Paris.

**CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (14<sup>e</sup> ANNÉE)**

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.  
Les demandes doivent être adressées à **MM. REJOU et C<sup>ie</sup>**, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

**Service d'hiver.**

Départs de Saumur pour Poitiers :  
6 heures 10 minutes du matin.  
11 — 30 —  
1 — 40 — du soir.  
7 — 40 —

Départs de Poitiers pour Saumur :  
6 heures — minutes du matin.  
10 — 30 —  
12 — 30 — du soir.  
6 — 40 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 DÉCEMBRE 1875.**

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre.	65 85	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	735	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	740	»	»
4 1/2 % jouiss. septembre.	95 50	»	»	Crédit Mobilier . . . . .	190	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	713 75	»	»
5 % jouiss. novembre.	104 20	»	»	Crédit foncier d'Autriche . . . . .	505	»	»	Société autrichienne, j. janv. . . . .	657 50	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	477 50	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	335	»	»	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	230	»	»	Est, jouissance nov.	367 50	1	25	Orléans . . . . .	324	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	486 25	»	»	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	960	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	320	»	»
— 1865, 4 % . . . . .	496 25	1	25	Midi, jouissance juillet . . . . .	720	»	»	Est . . . . .	309 70	»	»
— 1869, 3 % . . . . .	359	»	»	Nord, jouissance juillet . . . . .	1210	»	»	Nord . . . . .	325	»	»
— 1871, 3 % . . . . .	345	»	»	Orléans, jouissance octobre . . . . .	994 50	2	50	Ouest . . . . .	319	»	»
— 1875, 4 % . . . . .	465	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65 . . . . .	618 75	»	»	Midi . . . . .	317	»	»
Banque de France, j. juillet . . . . .	3925	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	1078 75	3	75	Deux-Charentes . . . . .	389 50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août . . . . .	615	»	»	Compagnie parisienne du Gaz . . . . .	25	»	»	Vendée . . . . .	235	»	»
Crédit agricole, 200 L. p. j. juill.	500	»	»	Société immobilière, j. janv. . . . .	340	»	»	Canal de Suez . . . . .	519	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr. . . . .	375	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	340	»	»				
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	905	»	»								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 20 décembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**  
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)  
9 — 1 — — omnibus.  
1 — 33 — — soir, —  
4 — 19 — — express.  
7 — 17 — — omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**  
3 heures 35 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 20 — — omnibus.  
9 — 41 — — express.  
4 — 44 — — soir, omnibus.  
10 — 28 — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE MAISON**

A Saumur, place du Marché-Noir, n° 1, et rue du Puits-Neuf, n° 23. S'adresser audit notaire ou à M. LOISELLEUR, rue d'Orléans. (589)

**MAISON A LOUER**

S'adresser à M. RIVAUD. (590)

**A VENDRE UNE BELLE CALÈCHE**

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE UNE JUMENT DE SANG**

sept ans, S'attelant et se montant. S'adresser à M. RAIMBAULT, maréchal, rue Beaurepaire. (615)

UNE MAISON DE COMMERCE demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

Commune de Varrains.

**ADJUDICATION DE TRAVAUX**

POUR LA CONSTRUCTION D'UN CLOCHER A L'ÉGLISE PAROISSIALE.

Le Maire de la commune de Varrains prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Varrains, le dimanche 26 décembre 1875, à une heure après midi, à l'adjudication des travaux pour la construction d'un clocher.

Les devis s'élèvent à la somme de 8,400 francs.

Les cahiers des charges et devis sont déposés à Varrains, à la Mairie, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté, et chez M. Roffay, architecte, rue d'Alsace, à Saumur.

LA MAISON ACKERMAN-LAURANCE, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, demande un jeune employé de quinze à seize ans, pour travailler dans ses bureaux. (615)

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA

**SAVONNERIE DES CHATELLIERS PRÈS RAMBOUILLET**

Au capital de 650,000 fr. Siège social : 44, rue de Provence. Paris.

Marque de fabrique B.-D. — Médaille de mérite. Vienne 1875.

Savon B.-D. à l'Amer de Bœuf, breveté s. g. d. g. Sans pareil pour lainages, soieries, étoffes de couleur.

Chez les principaux Epiciers de province.

**SAVON BALSAMIQUE B.-D. BREVETÉ S. G. D. G. AU GOUDRON DE NORVÈGE**

Son usage pour la toilette prévient et guérit toutes affections de la peau.

Chez les principaux Pharmaciens et Herboristes des Départements.

Dépôt central : 28, rue des Halles, 28, PARIS.

EXIGER LA MARQUE B.-D.

**EAU DENTIFRICE**

Du Chimiste GOULARD,

Recommandée par les célébrités médicales.

Ce dentifrice a la vertu de conserver les dents, les émailer, les raffermir et les fortifier, les entretenir saines et blanches, en arrêter les douleurs et la carie, détruire la mauvaise haleine, revivifier les gencives pâles, molles, saignantes, gonflées, guérir les dents décharnées, soulager les personnes prédisposées au scorbut, et tenir la bouche dans un état de fraîcheur continuelle, en procurant à l'haleine une odeur suave et des plus agréables.

Prix du flacon : 5 fr., 3 fr., 1 fr. 75.

Dépôt général, à Paris, rue de l'Entrepât, 5.

A SAUMUR, chez Henri MACHET, coiffeur, rue d'Orléans.

Paris, 3, Chaussée-d'Antin, 3.

LIBRAIRIE DE L'ART A. BALLUE, Editeur.

3, Chaussée-d'Antin, 3, Paris.

**L'ART**

1 an : 120 fr.

Revue Hebdomadaire Illustrée

3 mois : 30 fr.

Paris et Départements.

Les trois volumes, formant la Collection 1875, et contenant 67 Eaux-fortes et plus de 600 Gravures, sont en vente à la LIBRAIRIE DE L'ART et à la LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE, 58, rue des Ecoles.

Deux éditions de grand luxe (L'une tirée à cent exemplaires sur papier de Hollande. 400 fr. par an L'autre tirée à cinq exemplaires sur vélin. . . . . 1,200 fr. par an

En vente à la LIBRAIRIE DE L'ART et à la LIBRAIRIE CHARLES DELAGRAVE

**L'ART EN ALSACE-LORRAINE**

Par RENÉ MENARD  
Grand in-8°, de plus de 500 pages, 46 Eaux-fortes et un grand nombre de gravures dans le texte.

Prix : broché, 40 fr. ; — relié, 50 fr.

**ENTRETIENS SUR LA PEINTURE**

Par RENÉ MENARD  
Avec texte anglais en regard. — Grand in-8° avec 50 eaux-fortes.

Prix : broché, 75 fr.

UN JEUNE HOMME DEMANDE des parquets à cirer, soit au mois, soit à l'année. S'adresser rue du Temple, n° 9, à Saumur.

**RIELLANT**  
DENTISTE  
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

LE JOURNAL DU DIMANCHE  
RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ  
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.  
ABONNEMENTS :  
Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.  
Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 11, à Paris.  
La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.  
Le volume broché pour Paris 3 fr. — pour les départements 4 fr.

**Aux PROPRIÉTAIRES et aux ENTREPRENEURS EN BATIMENT.**

La Série de Prix, présentée et adoptée par la Chambre syndicale des Entrepreneurs de la Ville de Nantes, est un livre indispensable aux Propriétaires, puisqu'il leur permet d'évaluer avec certitude les travaux en projet, et de vérifier eux-mêmes les Mémoires qui leur sont présentés par les MAÇONS, CHARPENTIERS, COUVREURS, PLOMBIERS, MENUISIERS, PLÂTRIERS, MARBRIERS, SERRURIERS, PEINTRES et VITRIERS.  
Si donc, un Mémoire d'Entrepreneur comportait des prix plus élevés que ceux arrêtés par la Chambre syndicale, les Propriétaires seraient fondés à faire de justes réclamations.  
La Série de Prix est un livre de première nécessité pour les Entrepreneurs, puisque les calculs sont tout faits et qu'ils n'ont qu'à les appliquer aux travaux qu'ils fournissent.  
Avec ce livre, l'établissement de leurs Mémoires, toujours si compliqués, devient on ne peut plus simple ; de plus, il leur enlève tout sujet de contestation avec les Propriétaires.  
La Série de Prix a son importance pour les villes en dehors de Nantes comme pour Nantes même. Dans ce cas, l'Entrepreneur, en raison du prix de la main-d'œuvre, des matières premières et des faux frais, n'a qu'à augmenter ou à diminuer de 5 ou 10 p. 100, par exemple, les prix portés dans ce livre ; en procédant ainsi, il sera toujours sûr que ses factures seront établies proportionnellement et d'une manière très-rationnelle.

Prix relié : 7 fr. — Par la poste : 8 fr.  
Le seul dépôt de la SÉRIE DE PRIX est à Nantes, chez M. PAUL PLÉDRAN, imprimeur-éditeur, quai Cassard, n° 5.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.